Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010)

Heft: 1856

Artikel: Repositionnement : la Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009746

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

provient des pays dits en développement, soit environ 360 milliards de francs. Soumises à l'impôt dans leurs pays d'origine, ces sommes rapporteraient quelques 5 milliards de francs aux collectivités publiques. Soit plus du double de l'aide publique suisse au développement. Les *«Objectifs du Millénaire pour le développement»* ne seront atteints que si les recettes des pays pauvres augmentent. Dès lors la Suisse se doit de concéder à ces pays les mêmes droits et informations qu'elle accorde aux Etats de l'Union européenne.

Les multinationales ensuite. Les mécanismes qu'elles déploient pour minimiser leur charge fiscale sont connus (DP 1818). Au sein d'un groupe, les prestations internes délivrées aux filiales des pays à fiscalité élevées sont facturées au prix fort, de manière à faire baisser leurs bénéfices. L'économiste Robert Lipsey a mis en évidence ce phénomène en analysant les données disponibles dans la balance des paiements américaine. Alors que la moyenne mondiale des actifs des multinationales américaines se monte à un million de dollars par employé, elle grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales irlandaises, hollandaises et suisses, à 22 millions à la Barbade et même à 45 millions aux Bermudes, des îles peu connues pour l'intensité de leurs activités économiques. Seule une comptabilité pays par pays indiquant le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois, la masse salariale, le montant des profits et des impôts versés permettrait de contrer ces fraudes à large échelle. L'OCDE étudie la possibilité d'introduire de telles règles.

Repositionnement

La Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale

André Gavillet (2 février 2010)

Le monde a changé. Forte affirmation, à placer dans un discours de comices agricoles à la Flaubert, ou dans une allocution présidentielle du 1er août helvétique.

Le monde a changé, mais pas la Suisse. Elle vit toujours à l'heure du XIXe siècle, neutre, gardienne des cols alpins, ouverte sur les plaines européennes au fil des fleuves qui naissent de ses glaciers, fière, égoïste, humanitaire, hallebardière, et bancaire.

Hélas, se désole Henri Torrione, professeur de droit fiscal à l'Université de Fribourg (*Le Temps*, 18.1), *«la mentalité du réduit national domine encore le dossier du secret bancaire»*. Et cet immobilisme, ou nos adaptations, bougonnes quand elles ne sont pas tardives et sous contrainte, sont ressentis ou dénoncés comme insuffisants et passifs. A citer, au hasard des lectures de presse, des forums, chacun dans son style et sa sphère de compétences, Xavier Oberson, Bertrand Piccard, Nicolas Hayek, Philipp Hildebrand... Quand des jugements se renforcent sans concertation, ce recoupement est révélateur et significatif. On ressent la nécessité d'une mise à l'heure. Mais on ne voit pas qui pourrait en prendre l'initiative avec l'autorité requise. D'où le malaise. Ceux qui parlent de réformes imaginent un Conseil fédéral regroupé, renforcé, mais chacun sait qu'il est divisé et fatigué.

Imaginons, coup de sac, que les Chambres soient dissoutes et les élections avancées. La consultation du peuple se traduira par le déplacement au Conseil national d'un petit nombre de sièges, limité par le quorum des circonscriptions cantonales. Pour le Conseil des Etats, la règle, à l'exception du Jura, est celle du système majoritaire. La réponse à la question du repositionnement suisse ne peut donc pas être donnée par l'alternance.

Il y a les prises de position sur les sujets qui préoccupent les citoyens: assurances sociales, impôts, affectation des dépenses. A ce niveau-là un compromis est concevable, souhaitable même sous la forme d'un programme minimum de législature, que DP préconise depuis ses premiers numéros il y a plus de quarante ans.

Mais l'enjeu, capital, historique même, tient à l'orientation de nos relations extérieures. Il

s'énonce dans une règle fondamentale: agir et légiférer de manière que notre singularité, quand nous souhaitons la défendre, ne soit pas de nature à porter préjudice déloyalement à d'autres pays.

Ce principe doit permettre de distinguer ce qui est compétition régulière ou compétition avec handicap avantageux et faussé. C'est un impératif catégorique. Il faut en débattre dès maintenant. Choix irréversible sur lequel les partis ont à se déterminer.

Le repositionnement de la Suisse passe par ce débat fondamental à anticiper.

Statistiques à dévorer comme une BD

L'Annuaire statistique 2010 du canton de Vaud est paru. Il fourmille de données passionnantes

Albert Tille (5 février 2010)

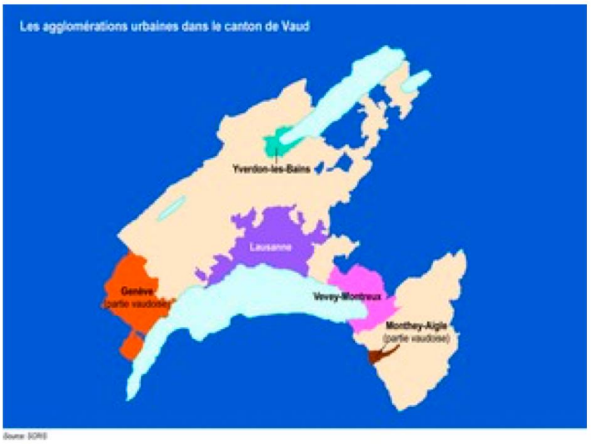

C'est sur une image d'une éclatante clarté que s'ouvre l'Annuaire statistique Vaud 2010 publié par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques. Placées face à face, deux représentations du canton font surgir un évidence: le décalage entre le pays réel et institutionnel. D'un côté, la carte du découpage administratif des dix districts; de l'autre, la carte des agglomérations urbaines définies sur la base de l'occupation effective du territoire par la population.

Et rien ne coïncide. L'agglomération lausannoise chevauche cinq districts. Plus cohérente, celle de Vevey-Montreux n'empiète que sur le district voisin d'Aigle. En revanche, l'agglomération d'Yverdon fait exception. Moins étalée, elle ne quitte pas le district du Nord vaudois. Le découpage du canton en dix entités, qui date de 2006, a été brouillé parce que les districts devaient être à la fois administration décentralisée et cercle électoral. La carte des agglomérations urbaines montre aussi que deux territoires vaudois sont intégrés dans une agglomération dont la ville-centre est située dans un autre canton. La région de Nyon fait partie de Genève et une portion du Chablais vaudois est comprise dans l'agglomération valaisanne de Monthey.

L'intérêt des 520 pages de l'Annuaire 2010 ne se limite pas à la comparaison de deux cartes. Ses 22 chapitres, qui concernent aussi bien l'âge moyen au divorce des femmes que les parts de marché des diverses banques, ou la qualité biologique des cours d'eau, ne se bornent pas à de froides colonnes de chiffres. Chaque statistique est expliquée, mise en graphique, voire interprétée avec la plus grande simplicité possible. En outre, chaque page mentionne un lien vers le site du scris ciblé sur une information complémentaire ou réactualisée.